

Durée de la formation : 2 jours – 14 heures

Public : Toute personne concernée par les métiers de l'architecture, de l'immobilier, de l'aménagement, de l'agencement, des TPE et PME œuvrant pour le bâtiment.

Prérequis : Aucune connaissance préalable requise

Coût : sur devis – financement possible

Information et inscription : 09 53 34 75 73 • formation@lenaconseil.com • www.lenaconseil.com

LES OBJECTIFS :

Répondre aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier

Les grands changements mis en place par la loi ALUR

Identifier les bases essentielles des règles d'urbanisme

Déterminer quelle autorisation obtenir pour quel projet

PROGRAMME :

LOI ALUR DEONTOLOGIE ET NON DISCRIMINATION

Obligations, pratiques et nouvelles règles de la transaction

Les bases du contrat

Le mandat et les modifications de la loi ALUR

La rémunération et dédommagement de l'agent immobilier

Le bon de visite

Le devoir d'information et de conseil

La publicité, les diagnostics, les pourparlers, l'avant contrat

L'acte authentique

L'habitat participatif

Les règles de déontologie et de non discrimination

La gestion locative

Les contrats; les mentions obligatoires du mandat et fonctionnement

L'obligation des parties et missions du gestionnaire locatif

La fin du mandat

Les baux

Constituer et étudier le dossier du candidat locataire

Les différents préavis, reconduction et transfert du bail...

La gestion de la copropriété

- La copropriété
- Les acteurs de la copropriété, leurs rôles et l'assemblée générale
- La maintenance de l'immeuble ; la vente d'un lot en copropriété
- L'individualisation des frais de chauffages collectifs...

LES RÈGLES GÉNÉRALES D'URBANISME

Le principe général

- La règle de constructibilité limitée
- Les exceptions
- Le RNU: règlement national d'urbanisme
- Les DTA: directives territoriales d'aménagement

Les documents d'urbanisme

- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale)
- Le PLU (Plan local d'urbanisme)
- La carte communale

Les règles spécifiques à certains territoires

- La loi littoral
- La loi montagne
- Patrimoine et sites classés

Les autorisations d'urbanisme

Les travaux sans autorisation

Les travaux nécessitant une autorisation

- Le certificat d'urbanisme
- La déclaration préalable
- Le permis de construire
- Le permis d'aménager
- Le permis de démolir
- La contestation d'une autorisation d'urbanisme
- La taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement

- La ZAC
- Les alternatives au choix de la ZAC
- Le permis valant division

LéNa Conseil

11 Bis Avenue de la Mare • 95310 Saint Ouen l'Aumône

09 53 34 75 73 • formation@lenaconseil.com • www.lenaconseil.com

SASU au capital de 10 000€ • RCS Pontoise B 501 033 203 000 40 • Code Naf 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 05719 95 auprès du Préfet de Région Ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Mise à jour : 07/04/2025

Le lotissement
Le nouveau PUP

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et démonstrations d'outils.
Études de cas concrets et mises en situation.
Exercices pratiques et travaux en groupe.
Évaluation continue des acquis.

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction.
Tests de mise en application des outils abordés.
Élaboration d'un plan d'action personnalisé pour chaque participant.